



CCAS de Montpellier

Colocation étudiante en EHPAD et dans un Clubs Age d'Or

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement autonome qui propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale. Le public montpelliérain y est conseillé, orienté ou directement pris en charge pour bénéficier des services.

Ce dernier est présidé par Monsieur Philippe SAUREL, Maire de Montpellier, représenté par Madame Annie YAGUE, Vice-présidente, et dirigé par Monsieur M'hamed BELHANDOUZ, Directeur général et personne ayant qualité pour représenter l'établissement.

Pour les personnes âgées, il permet d'accéder aux soins en résidences ou à domicile mais également à un programme de loisirs. Il gère sept établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et 17 Clubs Age d'Or.

Le projet

Afin de rompre l'isolement des personnes âgées, lutter contre la précarité des étudiants et créer du lien social sur les quartiers, le CCAS propose à 19 étudiants dans un Club Age d'Or et 4 de ses résidences un projet social et solidaire.

En échange de cette colocation à loyer modéré, les étudiants donneront de leur temps bénévolement, à hauteur de 3 heures par semaine.

Dans le Club Age d'Or, les étudiants travailleront sur le lien intergénérationnel à vocation sociale sur le quartier le mercredi, le samedi ou en fin d'après-midi selon leurs disponibilités.

Dans les EHPAD, ils mettront en place des activités intergénérationnelles selon leurs disponibilités et leurs talents notamment le week-end ou en fin d'après-midi. Ces nouveaux colocataires pourront partager des moments de convivialité avec les résidents mais aussi découvrir la vie et les différents métiers offerts dans ces structures. Pour les résidents, cela sera l'occasion de transmettre leurs expériences et de bénéficier de la vitalité et le dynamisme des jeunes générations.

Chaque mois, l'étudiant proposera un planning d'au moins 3 heures d'activités par semaine qu'il ou qu'elle offre en fonction de ses disponibilités et de ses domaines d'intérêt. Ce planning sera discuté et accompagné par l'équipe professionnelle du Club ou de l'EHPAD.

Les étudiants accueillis au sein de la colocation sont volontaires et motivés par le projet proposé. Il ne peut exister de liens de subordination, au sens du droit du travail entre la structure d'accueil et l'étudiant. Le respect du personnel de l'EHPAD et de son travail, des locaux, des résidents, du matériel et de l'environnement s'impose à tous.

Pour les EHPAD, cette démarche s'inscrit pleinement dans la philosophie de l'article 6 "Valorisation de l'activité de la Charte des droits et des libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance "Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités". On peut imaginer que le colocataire pourra participer à un jeu de société, lire le journal, accompagner un résident se promener..., une nouvelle source de liens au sein de l'EHPAD.

A titre accessoire, il sera possible pour le locataire de partager le temps du repas avec les résidents au restaurant de l'EHPAD pour un prix forfaitaire de 5€ pour un repas complet en s'inscrivant au préalable auprès de l'établissement.

Ce projet intergénérationnel a pour ambition de changer le regard sur la vie en EHPAD et de renforcer le lien social pour :

- mieux vivre ensemble,
- mieux être ensemble
- mieux faire ensemble

A travers ce projet innovant, le CCAS de Montpellier souhaite affirmer sa volonté forte d'ouvrir ses structures sur leur quartier d'en faire des lieux intergénérationnels très actifs.